

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS SABOLIEN  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 4 FÉVRIER 2022**

\*\*\*\*\*

Le Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se réunira en séance publique  
le **vendredi 4 février 2022 à 18H00** à la **salle Madeleine Marie**, rue Saint Denis à Sablé-sur-Sarthe

- 1) Modalités d'organisation de la séance
- 2) Installation d'un élu de la Commune d'Avoise au sein du conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien suite au décès de Madame Odile MAUBOUSSIN
- 3) Désignation du secrétaire de séance
- 4) Adoption des attributions déléguées du Président
- 5) Désignation des membres de la commission des Sports, de l'Education et des Loisirs, de la Parentalité et de la Petite Enfance - Modification
- 6) Désignation des membres de la commission des solidarités, de la prévention, de la santé et de l'autonomie – Modification
- 7) Action Cœur de Ville – Avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Sablé-sur-Sarthe et La Flèche
- 8) Convention 2022-2024 relative au fichier départemental de la demande locative sociale
- 9) Cotisation 2022 au Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV)
- 10) Cotisation 2022 aux CAUE de la Sarthe et CAUE de la Mayenne
- 11) Participation 2022 au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe
- 12) Création du budget annexe "Mobilité" et vote du Budget Primitif 2022
- 13) Création du Comité des partenaires
- 14) Modification de l'effectif communautaire
- 15) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet
- 16) Mise en place du "Forfait Mobilités Durables" au profit des agents de la Communauté de communes du Pays sabolien
- 17) Temps de travail (1607 heures)
- 18) Journée de solidarité
- 19) Mise à disposition de données allocataires – Avenant convention d'accès à l'espace sécurisé "Mon compte Partenaire" avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Yvelines pour les Départements 49, 53 et 72
- 20) Actualisation du règlement intérieur relatif aux marchés publics
- 21) Charte d'engagements du Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques
- 22) Mise à jour des AP/CP créée en 2019 – Février 2022
- 23) Budget Primitif 2022 du Budget Principal
- 24) Contingents "incendie" 2022 pour la Sarthe et la Mayenne
- 25) Fonds de concours au SDIS de la Sarthe pour l'agrandissement de la caserne située sur la Commune d'Auvers-le-Hamon
- 26) Fonds de concours au SDIS de la Sarthe pour la reconstruction de la caserne située sur la Commune de Précigné

- 27) Subvention 2022 à l'association Amicale Vildis
- 28) Subvention 2022 à l'association du Comice Agricole
- 29) Convention 2021-2022 entre la Communauté de communes du Pays sabolien et le CCAS de Sablé-sur-Sarthe pour contribution aux frais de personnel
- 30) Convention tripartite Communauté de communes, Ville et SMAEP Sarthe et Loir pour contribution aux frais d'administration et de personnel
- 31) Modification des statuts du syndicat du bassin de la Sarthe (SBS)
- 32) Accueil en résidence de la Compagnie de danse baroque "L'Eventail" – Convention 2022-2024
- 33) Subventions à l'association La Houlala Compagnie
- 34) Subvention 2022 au CIAS
- 35) Subventions 2022 à la Mission Locale Sarthe et Loir
- 36) Subvention 2022 à l'association Croix Rouge Française – Délégation de Sablé – Chantiers d'insertion
- 37) Subvention 2022 à l'association "Panier du Pays sabolien"
- 38) Subvention 2022 à l'association Montjoie
- 39) Subvention 2022 à l'association Solidarité Paysans Sarthe
- 40) Subvention 2022 à l'association Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VEMH)
- 41) Convention d'entretien et de développement du site sportif de la Jeune Panne
- 42) Accueil de loisirs sans ou avec hébergement – Stages et loisirs culturels – Tarifs
- 43) Adhésion au service du conseil en énergie partagé
- 44) Cession de la pelle mécanique "A312 LIEBHERR"
- 45) Location salle de réunion dans les locaux de l'ex CATAS situés 29 rue Saint Blaise à Sablé-sur-Sarthe – Tarifs à compter du 5 février 2022
- 46) Signature du contrat territoire industrie

\*\*\*\*\*